



Continuité Syndicale

Lettre ouverte au camarade proche de son départ à la retraite

Cher(e) camarade,

Ton activité professionnelle, la présence de la CGT sur ton lieu de travail et sa détermination à défendre les salariés t'ont conduit à rejoindre le SNTRS-CGT. Cet engagement ne doit pas s'arrêter avec la cessation de ton activité professionnelle. Dans l'affrontement de classes auquel nous sommes confrontés, le besoin d'une CGT forte est incontournable.

Les rapports capital-travail sont conflictuels. Nous le constatons dans la recherche publique. C'est également vrai dans les secteurs du logement, des transports, de la santé, de l'énergie ou de l'environnement qui conditionnent notre vie en société, de la petite enfance jusqu'au grand âge. Si c'est au sein de l'entreprise que s'aiguisent les rapports sociaux, la lutte ne s'arrête pas à la porte de celle-ci. Elle a ses ramifications dans des activités extra-professionnelles essentielles à tous les stades de la vie. Les mesures discriminatoires existent aussi en dehors des laboratoires.

Les progrès sociaux de l'humanité n'ont jamais été accordés; ils sont les fruits d'un rapport de forces favorable aux travailleurs. Ces avancées sociales pour les actifs et les retraités durement conquises par les générations précédentes, notamment par la CGT, sont aujourd'hui attaquées, en partie à cause de la résignation d'un certain nombre de travailleurs actifs et retraités. Il nous faut être très nombreux à avoir la conviction qu'il faut les reconquérir et le temps des luttes ne peut pas se limiter à la seule période de sujétion à l'employeur. Ne laissons pas le capital se réjouir de voir les retraités en dehors des luttes.

Aujourd'hui moins d'un adhérent sur deux restes syndiqués à la CGT une fois à la retraite. C'est tout l'effort de conviction pour que des collègues adhèrent à la CGT qui se trouve soudain anéanti; c'est une perte sèche pour la CGT en termes de diffusion des positions du syndicat, d'influence dans les débats de société, mais c'est également moins de moyens financiers et de moyens d'intervention. Pour le retraité, la continuité syndicale lui permet de conserver un regard lucide sur son quotidien.

Sur 15 millions de retraités, environ 100 000 sont adhérents à la CGT; c'est dire que beaucoup de retraités dans leurs occupations quotidiennes ne rencontrent pas de militants CGT. Soumis aux discours ambiants de fatalité, ils n'ont d'autres perspectives que celle de la résignation et sont d'autant plus fragiles qu'ils sont souvent isolés. Les retraités, tout comme les actifs, doivent intervenir ensemble et en connaissance de cause pour améliorer leur quotidien (pouvoir d'achat, santé, services publics, dépendance, protection sociale, transports). La continuité syndicale est nécessaire pour investir les déserts syndicaux.

Au SNTRS-CGT, tu peux rester syndiqué dans ta section, dans une autre section locale ou dans la section nationale des retraités. Tu garderas ainsi le contact avec les actifs et les autres retraités des métiers de la recherche. Mais surtout, grâce aux informations que tu recevras du syndicat et de la CGT, tu pourras continuer à agir pour faire avancer le progrès social.

Au sein du CAES de ton organisme dont tu peux rester adhérent en tant que retraité, tu pourras continuer à militer avec les élus du SNTRS. Tu pourras aussi participer aux activités des associations Loisirs et Solidarité des retraités de la CGT.

Le bureau national du SNTRS-CGT

Section nationale des retraités : C. Deschatrette (email: cdeschat@orange.fr ; tél: 01 69 31 16 95)